

**Province de Québec**  
**MRC Lac-Saint-Jean-Est**  
**Municipalité d'Hébertville-Station**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil municipal, le lundi 6 juin 2022 à 19h30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire  
Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1  
M. Robin Côté, conseiller # 2  
M. Russel Girard, conseiller # 3  
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4  
M. Pascal Vermette, conseiller # 5  
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale.

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**2. ADMINISTRATION**

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séances ordinaires du 2 & 16 mai 2022;*
- 2.C) *Adoption des procès-verbaux, séances ordinaires du 2 & 16 mai 2022.*

**3. DROIT DE PAROLE**

**4. RÉSOLUTIONS**

- 4.A) *Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures dossier PZH86893;*
- 4.B) *Photocopieur pour les bureaux administratifs - Achat;*
- 4.C) *Municipalité de Saint-Bruno - Entente intermunicipale pour l'entretien et travaux de réfection des chemins et infrastructures conjointes;*
- 4.D) *Établissement d'un taux par kilomètre pour la compensation des frais de déplacement avec un véhicule personnel;*
- 4.E) *Politique de travail en matière de violence au travail;*
- 4.F) *Annulation promesse d'achat - 680 rue Moreau;*
- 4.G) *Modification de la résolution 9384.05.2022;*
- 4.H) *Demande d'un employé;*
- 4.I) *Demande AFÉAS;*
- 4.J) *Groupe Al-Anon - Demande de gratuité;*
- 4.K) *Souper Bière et saucisses – Achat de billets;*
- 4.L) *Horaires d'été 2022 – Bureau municipal.*

**5. DON ET SUBVENTION**

- 5.A) *Produits d'hygiène durables – Aide financière;*
- 5.B) *Produits d'hygiène durables – Aide financière;*
- 5.C) *École secondaire Curé-Hébert – Gala reconnaissance.*

**6. URBANISME**

6.A) *Vente d'une partie du lot 4 468 160.*

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

7.A) *Bar de monsieur Bernard Jauvin;*

7.B) *Comité de la Plantation du mai et des bénévoles – Motion de félicitations;*

7.C) *Mesdames Gyna Simard et Lynda T. Simard – Motion de félicitations;*

7.D) *Employés municipaux – Motion de félicitations dans le cadre de la Plantation du mai.*

**8. LISTE DES COMPTES**

**9. CORRESPONDANCE**

9.A) *Transport adapté Lac-Saint-Jean Est – États financiers;*

9.B) *Ministère des Transports du Québec – Programme de la voirie locale.*

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19h36, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

**2. ADMINISTRATION**

2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**R.9400.06.2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

2.B) **EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 2 & 16 MAI 2022**  
**R.9401.06.2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Russel Girard et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'exemption de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 & 16 mai 2022 soit acceptée.

2.C) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 2 & 16 MAI 2022**  
**R.9402.06.2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 & 16 mai 2022 soit acceptée.

### 3. DROIT DE PAROLE

Des représentants des campeurs du camping d'Hébertville-Station ont pris la parole concernant la saison 2022. Une future citoyenne a également demandé des réponses du conseil municipal concernant une demande.

### 4. RÉOLUTIONS

#### 4.A) **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES DOSSIER PZH86893 R.9403.06.2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés du 2021-09-27 au 2021-10-21;

**ATTENDU QUE** la Municipalité transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### 4.B) **PHOTOCOPIEUR POUR LES BUREAUX ADMINISTRATIFS R.9404.06.2022**

**CONSIDÉRANT** la désuétude du photocopieur actuel et des coûts importants en lien avec le volume de copie en noir et couleur;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Mégaburo d'un nouveau photocopieur avec une meilleure rentabilité pour la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Rusel Girard et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE PROCÉDER** à l'achat d'un photocopieur de marque CANON C5540 IIII en référence à la soumission datant du 24 mai 2022 pour un montant de

8 200 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette acquisition soit financée par le fonds de roulement en raison de 1640 \$ sur 5 ans.

4.C) **MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ENTRETIEN ET TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS ET INFRASTRUCTURES CONJOINTES R.9405.06.2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités d'Hébertville-Station et de Saint-Bruno ont des chemins conjoints tels le rang 3 et le petit rang 4;

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite d'eau appartient à Hébertville-Station, mais passe sur le territoire de Saint-Bruno;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a à ce jour aucune entente intermunicipale pour ce qui est de l'entretien courant des chemins conjoints.

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station travaille à une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Bruno concernant l'entretien et travaux de réfection des chemins et infrastructures conjoints.

**QUE** la directrice générale et le directeur des opérations soient mandatés à travailler ladite entente.

4.D) **ÉTABLISSEMENT D'UN TAUX PAR KILOMÈTRE POUR LA COMPENSATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT AVEC UN VÉHICULE PERSONNEL R.9406.06.2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de l'essence a fait un bond important au cours des derniers mois;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés de la municipalité doivent quelquefois utiliser leur véhicule personnel pour participer à des rencontres à l'extérieur du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la pertinence de revoir le taux payé au kilomètre afin que le remboursement des frais de déplacement reflète davantage la réalité en fonction de l'augmentation du prix de l'essence;

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance de mettre en place un système qui permettra d'ajuster mensuellement le taux en fonction du prix à la pompe au début du mois;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascale Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station adopte la nouvelle grille suivante concernant le remboursement des frais de déplacement du personnel de la municipalité avec un taux correspondant au prix de l'essence enregistré sur le site de la Régie de l'énergie pour le secteur Alma le premier jour du mois de référence :

**GRILLE DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION**

Prix essence	1.00	1.10	1.20	1.30	1.40	1.50	1.60	1.70	1.80	1.90	2.00
Montant au km	0.45	0.46	0.47	0.48	0.49	0.50	0.51	0.52	0.53	0.54	0.55

4.E) **POLITIQUE DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE VIOLENCE AU TRAVAIL**  
**R.9407.06.2022**

**ATTENDU QUE** la violence au travail a des répercussions quotidiennes sur la vie et la sécurité de centaines d'employés et d'employées du Québec;

**ATTENDU QUE** la violence au travail envahit le milieu de travail, ce qui met à risque les victimes et leurs collègues et entraîne des pertes sur le plan de la productivité, des coûts plus élevés matière de santé, un absentéisme et un présentéisme accrus et une hausse du taux de roulement du personnel;

**ATTENDU QUE** l'article 51 (16) de la Loi sur la santé et la sécurité au travail édicte une obligation pour l'employeur de protéger les victimes de violence au travail sur le lieu de travail.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station adopte la présente Politique de travail en matière de violence au travail.

4.F) **ANNULATION PROMESSE D'ACHAT – 680, RUE MOREAU**  
**R.9408.06.2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a conclu, le 14 mars 2022, une promesse d'achat-vente avec M. Maxime Ratthé et Mme Marie-Ève Charlton-Doré (ci-après la « Promesse d'achat »), dans laquelle ces derniers se sont engagés à acheter l'immeuble ci-après désigné, pour un montant de 22 148,67 \$, taxes en sus, avec obligation de construire dans les deux (2) ans de la vente :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-TROIS (6 275 243) du Cadastre du Québec, circonscription foncière Lac-Saint-Jean Est, sans bâtisse dessus construite et ayant comme adresse civique le 680, rue Moreau, à Hébertville-Station (Québec) G0W 1T0;

**CONSIDÉRANT QUE** la Promesse d'achat contenait le versement d'un acompte par les promettants-acheteurs selon ce qui suit :

*« 1.2 L'ACQUÉREUR remet au vendeur une somme de (2 261,36 \$) plus les taxes applicables à titre d'acompte sur le prix de vente; toutefois, nonobstant ce que ci-dessus prévu à l'article 4.1, si l'ACQUÉREUR ne donne pas suite à la présente offre dans le délai ci- après prévu, cette somme restera acquise au VENDEUR à titre de dommages et intérêts »*

**CONSIDÉRANT QUE** suivant le paiement dudit acompte, M. Ratthé a mentionné qu'il ne pouvait donner suite à la Promesse d'achat en raison de son état de santé et a demandé la résolution de celle-ci et le remboursement de l'acompte;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 2 mai 2022, la directrice générale Mme Marie-Ève Roy a fait parvenir une lettre à M. Ratthé afin qu'il soumette à la Municipalité les motifs au soutien de sa demande de résolution, incluant toute documentation attestant de son état de santé;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 7 mai 2022, M. Ratthé a informé par courriel la Municipalité que Mme Charlton-Doré et lui ne donneraient pas suite à la Promesse d'achat en raison de problèmes de santé subis par M. Ratthé affectant considérablement ses conditions de vie et rendant impossible l'exécution de l'obligation de construire un bâtiment dans les deux ans de la vente de l'immeuble ci-dessus désigné;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation de M. Ratthé est attestée par un billet médical;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la situation particulière de M. Ratthé et des motifs exposés par ce dernier, le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu de donner suite à la demande de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite pouvoir reprendre possession de l'immeuble susmentionné pour le vendre à toute autre personne intéressée;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ces raisons, il y a lieu de résoudre la Promesse d'achat et de rembourser l'acompte versé par M. Ratthé et Mme Charleton-Doré, malgré ce que prévu à la clause 1.2 de la Promesse d'achat, le tout conformément au projet de résolution d'une promesse d'achat soumis au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Russel Girard appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil municipal accepte de résoudre la promesse d'achat du 14 mars 2022 conclut avec M. Maxime Ratthé et Mme Marie-Ève Charlton-Doré en date des présentes;

**QUE** le conseil municipal autorise Mme Marie-Ève Roy, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité, la résolution de ladite Promesse d'achat;

**QUE** conséquemment à la résolution de la Promesse d'achat, le conseil municipal accepte et autorise Mme Marie-Ève Roy, à procéder au remboursement d'un montant de 2 261,36 \$, plus les taxes applicables, versé par M. Ratthé et Mme Charlton-Doré en faveur de la Municipalité;

**QUE** l'immeuble désigné au préambule soit remis en vente et identifié sur le site web de la Municipalité comme étant disponible à l'achat par toute personne intéressée.

4.G) **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 9384.05.2022**  
**R.9409.06.2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu unanimement;

**DE** modifier le montant de l'achat dans la résolution # 9385.05.2022 d'un montant de 14 325 \$ à un montant de 9 995 \$.

4.H) **DEMANDE D'UN EMPLOYÉ**  
**R.9410.06.2022**

**CONSIDÉRANT** une demande d'un employé concernant son montant forfaitaire des frais de déplacement avec son véhicule personnel à l'intérieur du territoire de la municipalité

Il est proposé par monsieur Russel Girard appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ADHÉRER** à la demande de l'employé a d'augmenter son montant forfaitaire mensuel à 100 \$ par mois.

**QUE** cette décision soit effective dès maintenant.

4.I) **DEMANDE AFÉAS**  
**R.9411.06.2022**

**CONSIDÉRANT** une demande de l'organisme concernant l'annulation de l'accès au local de rangement et de garder l'accès à la salle, et ce gratuitement;

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ACCEPTER** la demande l'AFÉAS et ce à partir du premier juin 2022.

4.J) **GROUPE AL-ANON – DEMANDE DE GRATUITÉ**  
**R.9412.06.2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité accorde une gratuité au Groupe Al-Anon pour l'occupation des salles A et B de l'hôtel de ville pour leur activité annuelle du 8 juin 2022.

4.K) **SOUPER BIÈRE ET SAUCISSES – ACHAT DE BILLETS**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.L) **HORAIRE D'ÉTÉ 2022**  
**R.9413.06.2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le bureau administratif soit fermé du 31 juillet au 6 août inclusivement.

## 5. DON ET SUBVENTION

### 5.A) PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES – AIDE FINANCIÈRE R.9414.06.2022

**CONSIDÉRANT QUE** le tonnage des couches jetables et produits hygiéniques au site d'enfouissement représente une importance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) propose une solution alternative avec le programme de produits d'hygiène durables;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée par une citoyenne de la municipalité d'Hébertville-Station;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) participe de l'ordre de 50% du montant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité émette un chèque au montant de 100 \$ pour la demande admissible de madame Valérie Daudelin;

**QU'**une demande de participation soit expédiée à la RMR afin de recevoir leur participation.

### 5.B) PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES – AIDE FINANCIÈRE R.9415.06.2022

**CONSIDÉRANT QUE** le tonnage des couches jetables et produits hygiéniques au site d'enfouissement représente une importance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) propose une solution alternative avec le programme de produits d'hygiène durables;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée par une citoyenne de la municipalité d'Hébertville-Station;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) participe de l'ordre de 50% du montant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité émette un chèque au montant de 22,31 \$ pour la demande admissible de madame Marie-Pier Côté ce qui équivaut à 50% du montant initial puisque celui-ci n'atteint pas la somme minimale de 100 \$;

**QUE** la demande soit absorbée à 100% par la Municipalité d'Hébertville-Station sans faire de réclamation à la RMR du Lac-Saint-Jean.



5.C) **ÉCOLE SECONDAIRE CURÉ-HÉBERT – GALA RECONNAISSANCE**  
**R.9416.06.2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE VERSER** un montant de 250 \$, à l'école secondaire Curé-Hébert pour la tenue de leur Gala reconnaissance 2022.

**6. URBANISME**

6.A) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 468 160**  
**R.9417.06.2022**

**CONSIDÉRANT** une demande pour l'acquisition d'une partie du 4 468 160 et que cedit lot est de propriété de la municipalité, mais non accessible par celle-ci;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE VENDRE** une partie du lot 4 468 160 au coût de 5\$ du mètre carré, prix déterminé par la charte préétablie.

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

7.A) **BAR DE MONSIEUR BERNARD JAVIN**  
**R.9418.06.2022**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu unanimement;

**DE REMETTRE** à la Fabrique le bar conçu par monsieur Bernard pour la tenue de leurs activités.

7.B) **COMITÉ DE LA PLANTATION DU MAI ET DES BÉNÉVOLES –**  
**MOTION DE FÉLICITATIONS**  
**R.9419.06.2022**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette , appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu unanimement;

**D'OCTROYER** une motion de félicitations au comité de la plantation du mai ainsi qu'aux bénévoles pour l'organisation et le succès de la 49 ½ édition de la Plantation du Mai.

7.C) **MESDAMES GYNA SIMARD ET LYNDY T. SIMARD – MOTION DE**  
**FÉLICITATIONS**  
**R.9420.06.2022**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn, appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu unanimement;

**D'OCTROYER** une motion de félicitations à madame Gyna Simard et madame Lynda T. Simard pour l'organisation de main de maître du protocole dans le cadre de la Plantation du mai 2022.

7.A) **EMPLOYÉS MUNICIPAUX – MOTION DE FÉLICITATIONS**  
**R.9421.06.2022**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn, appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu unanimement;

**D'OCTROYER** une motion de félicitations aux employés municipaux pour leur précieuse aide dans le cadre de la Plantation du mai 2022.

8. **LISTE DES COMPTES**  
**R.9422.06.2022**

PAYABLES MAI 2022	
Nom	Montant
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	2 409.04
ISABELLE FORTIN	661.30
IA GROUPE FINANCIER	755.80
MINISTÈRE DU REVENU	11 200.56
REVENU CANADA	4 247.28
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	260.00
CREDD SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	75.00
GASTRONOMIE PLUS	1 228.16
LAVEUR DE VITRES PROFESSIONNEL R. RATTHÉ	288.00
JOANY BRASSARD	100.00
MAISON DES JEUNES H.-STATION	7 000.00
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	19.18
PETITE CAISSE	3 400.00
ESPACE MUNI	91.98
ACCÈS SOUDURE	310.43
AFFICHES MARCUS LETTRAGE ENR.	220.00
BELL MOBILITÉ	146.98
BGM INFORMATIQUE	544.42
BEAULIEU TOTALE SÉCURITÉ	157.98
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	1 949.52
CANADIEN NATIONAL	326.50
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-	78.69
CENTRE DU CAMION ALMA	573.32
COGECO CÂBLE	57.67
RÉGIS DION	137.95
DISTRIBUTION PE	379.97
DISTRIBUTION D.L. SECOURS & SÉCURITÉ	17.25
DENIS DUFOUR	1 724.71
EDDYNÉ INC.	1 741.41
GROUPE ENVIRONNEX	640.41
F.Q.M.	94.86
ISABELLE FORTIN	541.65
FOURRIÈRE D'ALMA 2007	1 839.60
GARAGE JEAN-GUY PERRON	30.34
GRAVIERS DONCKIN SIMARD	236.41

GROUPE SYMAC	26.19
GROUPE PERRON INC.	574.88
HEBDRAULIQUE INC.	69.67
HYDRO-QUÉBEC	5 169.81
IA GROUPE FINANCIER	604.64
IMPORT DÉPÔT	138.58
MÉGABURO	109.01
MÉGABURO	87.36
MÉGABURO	203.68
MÉGABURO	109.84
MÉGABURO	167.22
MÉGABURO	106.15
MINISTÈRE DU REVENU	13 548.04
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	435.01
MORIN GUY	720.00
MRC LAC-ST-JEAN-EST	12 941.74
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE	700.00
NORD-FLO SOLUTIONS DE POMPAGE	150.62
NUTRINOR	2 357.28
PRODUITS BCM LTÉE	559.18
PRODUITS BCM LTÉE	717.74
PRODUITS D'ENTRETIEN BOILY	167.06
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	1 570.46
PROPANE MM (NUTRINOR)	927.18
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	9 775.17
9318-4422 QUÉBEC INC.	239.73
REVENU CANADA	5 103.46
REVENU QUÉBEC	31 305.83
RONA LE RÉGIONAL D'ALMA	219.20
SÉCUOR	64.36
SIGNIS INC.	650.19
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	667.49
MARTIN SIMARD	120.00
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	3 745.62
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	260.00
USINAGE BT	115.28
VALMO ÉLECTRIQUE	1 880.42
LES VARIÉTÉS LCR INC.	81.03
VERDURES MICHEL BOUCHARD	459.99
VISA DESJARDINS	1 031.73
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>141 367.21</b>
SALAIRES NETS	27 765.60
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>169 132.81</b>

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la liste des comptes à payer soit approuvée.

**9. CORRESPONDANCE**

9.A) **TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST – ÉTATS FINANCIERS**

L'information est diffusée.

9.B) **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME DE LA VOIRIE LOCALE**

L'information est diffusée.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Léo Tremblay remercie la municipalité pour avoir accepté que les Chevaliers de Colomb puissent faire leur Brunch dans le cadre de la Plantation du Mai.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
**R.9423.06.2022**

Madame Émilie Vaillancourt propose de lever la présente séance à 21h12.

---

Monsieur Michel Claveau,  
Maire

---

Madame Marie-Ève Roy,  
Directrice générale